

Toulouse, le 3 mars 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP119-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 12 décembre 2025 ;

Vu l'arrêté n°A22.2025 portant délégation de fonction accordée à Jean-Louis REMY ;

Considérant le point A3.5 relatif à la gestion des fluides (électricité, gaz, eau) de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la centrale hydroélectrique de Jouanès d'une puissance de 388 KW dont la mise en service est prévue mi-mars 2026 ;

Considérant la nécessité de signer avec ENEDIS un contrat d'accès au réseau de distribution injection (CARD-I) (Contrat n° 131 433 50) ;

décide

Article unique : approuver et signer le contrat d'accès au réseau de distribution injection (CARD-I) d'ENEDIS.

Jean-Louis Rémy
Vice-Président

